DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNEE 2013

REUNION DU 26 MARS 2013

10 h 00

- Compte administratif 2012
- Rapport d'activité 2012
- Affectation du résultat 2012 sur l'exercice 2013
- Compte de gestion 2012
- BP 2013
- Taux de cotisation au CDG
- Tarification des missions facultatives
- Droits syndicaux
- Bilans financiers concours et examens professionnels
- Conditions de rémunération des médecins du comité médical et de la commission de réforme
- Conventions à intervenir dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire
- Convention d'adhésion au site internet du CIG Versailles
- Convention alliance informatique
- Convention d'organisation des concours et examens
- Plan de formation du personnel
- Condition de mise à disposition auprès des collectivités affiliées d'un agent pris en charge
- Retrait service paye : demande de dérogation au préavis
- Marchés passés en procédure adaptée
- Démission du président et élection d'un nouveau président.
- Divers

REUNION DU 22 AVRIL 2013

11 h 30

- Election d'un Vice-Président.
- Désignation d'un nouveau représentant au Comité des Œuvres Sociales,
- Désignation d'un nouveau représentant aux C.A.P.,
- Délégations à la Présidente.
- Divers

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2013

11 h 30

- Désignation d'un représentant des collectivités au CTP,
- Désignation d'un représentant des collectivités aux CAP,
- Marché d'assurance groupe « Risques statutaires »,
- Accord d'une subvention au COS de Maine-et-Loire
- Modification budgétaire exercice 2013

Centre de gestion de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DELIBERATION REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 mars 2013

Le 26 mars 2013, à 10 h 00, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Monsieur CHEVALIER.

ETAIENT PRESENTS:

a) Membres titulaires

Monsieur Roger CHEVALIER
Monsieur Jackie GOULET
Madame Elisabeth MARQUET
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU
Monsieur Pascal BERTRAND
Madame Martine BLEGENT
Monsieur Maurice BODINEAU
Monsieur Jean-Paul BOMPAS
Monsieur Alain DELETRE
Monsieur Joseph ERGAND
Madame Arlette JOUVET
Monsieur André LOGEAIS

b) Membres suppléants

Monsieur Gabriel ARIAUX Monsieur Hubert DEROUET Monsieur Jean-Marie GAUDIN Monsieur Gabriel OREILLARD Madame Marie SEYEUX Monsieur Daniel TESTARD

ETAIENT EXCUSES:

Madame Odile BRECHETEAU Monsieur Serge DUGAST Madame Geneviève GAZEAU Monsieur Claude MAINGUY Monsieur Bernard WITASSE

Assistait également à la réunion, Monsieur Louis LIOGIER, Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Le Président Monsieur CHEVALIER propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 1-26032013 : COMPTE DE GESTI	ON 2012
Le Conseil d'Administration,	
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'e Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnat réserve de sa part.	exercice 2012 par Monsieur le eur, n'appelle ni observation ni
Décision adoptée à l'unanimité	
OBJET N° 2-26032013 : COMPTE ADMINIS	TRATIF 2012
Après présentation des comptes, le Présiden d'Administration, après délibération, adopte le qu'annexé à la présente délibération.	t s'étant retiré, le Conseil compte administratif 2012 tel
Section de fonctionnement	
Dépenses	6 587 071,55 €
Recettes	12 413 598,86 €
Section d'investissement	
Dépenses réalisées	35 013,19 €
Recettes	722 975,04 €
Décision adoptée à l'unanimité	
OBJET N°3-26032013 : RAPPORT D'ACTIV	/ITE 2012
Le conseil d'administration prend acte du rappo	ort d'activité 2012 du Centre de

Gestion.

OBJET N° 4-26032013: AFFECTATION DU RESULTAT 2012 SUR L'EXERCICE 2013

Le Conseil d'Administration, décide comme suit l'affectation du résultat 2012 sur l'exercice 2013.

RESULTAT D'EXPLOITATION 2012

Excédent antérieur reporté	2 251 597,61 €
Résultat de l'exercice 2012	3 574 929,70 €
Excédent au 31/12/2012	5 826 527,31 €
Résultat d'investissement hors RAR	687 961,85 €
RAR	0,00€
Résultat d'investissement avec RAR	687 961,85 €
Affectation du résultat	
Affectation à l'excédent reporté	5 826 527,31 €
Décision adoptée à l'unanimité	
OF THE NAME OF COMMAND PROPERTY AND THE SAME	

OBJET N° 5-26032013 : BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil d'Administration après délibération adopte le budget primitif 2013 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Dépenses Recettes	7 093 900 € 12 865 500 €
Dépenses	53 000 €
Recettes	746 490 €
	Dépenses

2013 / 15

OBJET N° 6-26032013: TAUX DE COTISATION AU CDG

	Le conseil d'administ	ration décide :		
-		ux de cotisation obligato le taux de cotisation add		
	Décision adoptée à l'	unanimité		
	OBJET N° 7-260320	013 : SERVICES FAC	<u>CULTATIFS</u>	
		nistration décide de fix lectivités adhérentes aux er avril 2013		
-	Service pay	re	4,50 € / }	oulletin
-	Article 25	Collectivités affiliées a Autres	u CDG	26 € / mois / contrat 52 € / mois / contrat
	Les collectivités qui frais de la visite méd	le souhaitent peuvent pricale	rendre directe	ment à leur charge les
-	charge) en horaire plu	e remplacement musica convention de mise à di s les frais de déplaceme ou affectation.	sposition ou c	l'affectation, 9 €/ base
	Décision adoptée à l'	'unanimité		
	OBJET N° 8-26032	013 : DROITS SYNDIO	CAUX	

Le Conseil d'Administration:

accepte de prendre en charge à hauteur de 4288.30 € les frais de fonctionnement présentés pour l'année 2012 par la CGT

D'une façon générale, le Président est autorisé à mettre à disposition des syndicats en fonction de leur demande, le matériel qu'il estime nécessaire à l'exercice du droit syndical.

OBJET N° 9-26032013 : BILAN FINANCIER CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Le Conseil d'administration arrête comme suit les coûts des concours et examens professionnels ci-dessous :

ſ	liste d'aptitude	CONCOURS	COÛT CONCOURS		COÚT/INSCRIT		
١				nbre d'inscrits		nbre de lauréats	COÛT LAUREAT
Ì	01/05/2011	agent maîtrise	84 551,15 €	634	133,36 €	49	1 725,53 €

liste d'admission	EXAMEN	COÛT EXAMEN		COÛT/INSCRIT		
			nbre d'inscrits		nbre de lauréats	COÛT LAUREAT
30/11/2011	adjt admtif	44 719,11 €	208	215,00 €	128	349,37 €
01/05/2012	agent maîtrise	62 922,46 €	419	150,17 €	205	306,94 €
04/07/2012	adjt techn 1er	104 470,44 €	393	265,83 €	270	386,93 €

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 10-26032013: CONDITIONS DE REMUNERATION DES MEDECINS DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME

Le président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il appartient désormais au centre de gestion, en application des alinéas 9 bis et 9 ter de l'article 23 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, d'assurer le secrétariat des comités médicaux et commissions de réforme, le préfet du département restant compétent pour la désignation des membres des dites instances.

L'arrêté en date du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des membres des comités médicaux et de la commission de réforme prévoit pour les médecins siégeant une rémunération de 43.60€ par séance de deux heures, avec une rémunération ramenée à 21.13€ lorsque le nombre de dossiers est inférieur à 5 et à 31.87€ lorsque le nombre de dossiers est compris entre 5 et 10.

Considérant qu'à ce jour les dits médecins perçoivent pour une heure de présence en séance 3 heures de vacations dont deux leur sont créditées au titre de la préparation, que ces derniers ont lié leur participation aux commissions de réforme et comités médicaux à la reconduite, a minima, du dit dispositif,

Le conseil d'administration décide de porter forfaitairement à deux, le nombre d'heures nécessaires à la préparation de toute heure de présence en séance.

Ce qui, en application des bases actuellement en vigueur, conduit à la rémunération suivante :

Indemnité pour deux heures de séances : 130€80.

ou indemnité réduite pour moins de 5 dossiers : 63€39,

5 à 10 dossiers : 95€61.

10 dossiers: 95€61.

OBJET N° 11-26032013 : CONVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique offre aux collectivités la possibilité de conventionner avec le centre de gestion, afin que celui-ci organise pour leur compte les sessions de sélection professionnelle pour les grades des cadres d'emplois et pour le nombre d'emplois prévus par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la commune/l'établissement.

Le conseil d'administration adopte le projet de convention, tel qu'annexé, à cet effet ;

il précise par ailleurs :

que cette prise en charge se fera sans participation additionnelle à la cotisation obligatoire pour ce qui concerne les collectivités affiliées,

que concernant les collectivités ou établissements non affiliés le cas échéant demandeurs, la participation sera égale aux frais de fonctionnement engagés, tant en frais de personnel qu'en coûts de structure, à cet effet, une comptabilité des heures consacrées à cette mission sera tenue par chaque agent concerné.

Décision	adoptée à	l'unanimi	té	

OBJET N° 12-26032013 : CONVENTION D'ADHESION AU SITE CIG VERSAILLES

Le conseil d'administration autorise le président à signer la convention d'adhésion au site internet du CIG de la grande couronne de la région d'Ile de France. (Forfait annuel 210€)

OBJET N°13-26032013: CONVENTION AVEC L'ALLIANCE DE L'EST

Lors de la conférence des Présidents qui s'est déroulée à Paris le 20 juin 2011, les Présidents de Centres de gestion ont émis le souhait de mener à bien la création d'un Groupement d'Intérêt Public pour remplacer la structure « Alliance Informatique » actuelle.

La convention triennale qui lie les centres de gestion au sein de l'Alliance Informatique arrivée à échéance le 31 décembre 2010, a fait l'objet d'une prorogation pour un an, laquelle a été renouvelée pour une même durée au 1^{er} janvier 2012.

Le projet de convention constitutive du GIP transmis au Ministre de la Fonction Publique et à la DGCL depuis l'été 2011 n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour.

Pour garantir la continuité du fonctionnement de l'Alliance Informatique qui permet notamment à notre centre de bénéficier des outils indispensables à l'exercice de sa mission concours, il est opportun de proroger pour un an, jusqu'au 31 décembre 2013, la convention actuelle.

Si entre temps le GIP est créé, l'Alliance lui cèdera sa place conformément à l'article 11.2 de la convention.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant 3 à intervenir pour proroger pour un an la convention actuelle.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET Nº 14-26032013 : CONVENTION CONCOURS

Sur proposition du président, le conseil d'administration décide de modifier comme suit l'article 5 de la convention type concours

ARTICLE 5 - Recouvrement des recettes correspondant au coût des lauréats des concours ou examens ne relevant pas de la compétence géographique des Centres de Gestion parties à la convention / Modalités financières

Conformément à la convention générale entre Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion, le Centre de Gestion organisateur fixe le coût du lauréat au vu du bilan financier de l'examen ou du concours et recouvre auprès des Centres de Gestion coordonnateurs ou rendus bénéficiaires du transfert CNFPT par leur Centre coordonnateur, les recettes correspondant au coût des lauréats relevant de leur compétence géographique respective.

Ces recettes viendront en atténuation des charges communes prévues à l'article 4 de la présente convention.

OBJET N° 15-26032013: PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

OBJET N 15-20032015 . I LAN DE FORMATION DE L'ERSONNEE
Le conseil d'administration, prend connaissance des actions de formations suivies par les agents du centre de gestion en 2011-2012, et adopte le projet de plan de formation, tel qu'annexé, pour l'année 2013.
Décision adoptée à l'unanimité
OBJET N° 16-26032013 : CONDITION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PRIS EN CHARGE
Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que depuis le 1 ^e

avril 2011 un adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe est pris en charge par le centre de gestion dans le cadre des disposition des articles 97 et suivants de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Il propose afin de faciliter le recrutement de cet agent par une collectivité de

Il propose afin de faciliter le recrutement de cet agent par une collectivité de permettre une mise à disposition de celui-ci auprès des collectivités, avec une participation limitée aux seuls frais de déplacement et indemnité de panier, tout en limitant ce dispositif à une durée d'un mois, afin d'éviter un éventuel effet d'aubaine.

Le conseil d'administration, considérant l'intérêt qu'il y a, pour l'agent, à multiplier ces mises à dispositions, donne son accord pour la mise en place de ce dispositif.

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET N° 17-26032013 : DEMANDE DE RETRAIT DU SERVICE PAYE

Le Président, Monsieur Gabriel OREILLARD s'étant retiré, donne lecture aux membres du conseil d'administration de la demande émise par la communauté de communes du canton de Segré tendant à ce que les communes de Chatelais, la ferrière de Flée, l'Hôtellerie de Flée, Marans, Noyant la Gravoyère, Nyoiseau, Ste Gemmes d'Andigné, Saint Sauveur de Flée, et établissement suivants : Siup la Ferrière Montguillon St Sauveur et Siaep des Flées, bénéficient de l'abandon par le Centre de gestion de l'opposabilité du préavis d'une année en cas de départ du service paye.

Le Conseil d'administration décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, considérant que rien ne s'oppose à l'application du préavis contractuel.

OBJET N° 18-26032013 : MARCHES Aucun marché d'une valeur supérieure à 15 000€. Décision adoptée à l'unanimité OBJET N° 19-26032013: MODIFICATION DU TABLEAU DES **EFFECTIFS** Le conseil d'administration, sur proposition du président décide la création de deux emplois d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2013. L'un pour l'emploi de responsable du « service paye » ; l'autre pour l'emploi de responsable du « service concours ». Décision adoptée à l'unanimité **OBJET N° 20-26032013 : ELECTION DU PRESIDENT** Le président donne lecture aux membres du conseil d'administration de sa lettre de démission des fonctions de président du centre de gestion à compter de l'instant. La présidence de la séance est confiée à Monsieur Jackie GOULET premier Viceprésident. Monsieur Jackie GOULET, après avoir remercié Monsieur Roger CHEVALIER pour le travail qu'il a accompli au service du Centre de Gestion, invite les membres du conseil d'administration le souhaitant à déclarer leur candidature. Est enregistrée la candidature de Madame Elisabeth MARQUET. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages exprimés : 17 en faveur de Mme Elisabeth MARQUET.

au vu de ce résultat, Madame Elisabeth MARQUET est élue Présidente du Centre de

Nombre de votant : 18

gestion.

Nombre de bulletins blancs : 1

Présents TITULAIRES	Emargements
Monsieur Roger CHEVALIER	8
Monsieur Jackie GOULET	ganto -
Madame Elisabeth MARQUET	
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU	130ins
Monsieur Pascal BERTRAND	2000
Madame Martine BLEGENT	400
Monsieur Maurice BODINEAU	Cif
Monsieur Jean-Paul BOMPAS	3 Jours
Monsieur Alain DELETRE	D m
Monsieur Joeeph ERGAND	0 0
Madame Arlette JOUVET	Dout
Monsieur André LOGEAIS	Carrie
SUPPLEANTS	
Monsieur Gabriel ARIAUX	
Monsieur Hubert DEROUET	
Monsieur Jean-Marie GAUDIN	(Jaus)
Monsieur Gabriel OREILLARD	- Chilland
Madame Marie SEYEUX	N. Seyenx.
Monsieur Daniel TESTARD	

Centre de gestion de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DELIBERATION REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 avril 2013

Le 22 avril 2013, à 11 h 30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

ETAIENT PRESENTS:

a) Membres titulaires

Monsieur Roger CHEVALIER
Monsieur Jackie GOULET
Madame Elisabeth MARQUET
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU
Monsieur Maurice BODINEAU
Monsieur Jean-Paul BOMPAS
Monsieur Gérard DELAUNAY
Monsieur Alain DELETRE
Madame Arlette JOUVET
Monsieur Dominique TERTRAIS
Monsieur Bernard WITASSE

b) <u>Membres suppléants</u> Monsieur Gabriel OREILLARD Monsieur Daniel TESTARD

ETAIENT EXCUSES:

Madame Martine BLEGENT
Monsieur Pascal BERTRAND
Madame Odile BRECHETEAU
Monsieur Serge DUGAST
Monsieur Joseph ERGAND
Monsieur Daniel FROGER
Madame Geneviève GAZEAU
Monsieur André LOGEAIS
Monsieur Claude MAINGUY
Monsieur Jean-Claude NAIL

La Présidente Madame MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET Nº 1-22042013: ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Election du 2ème Vice-président, fonction laissée vacante par l'élection de Madame MARQUET aux fonctions de Présidente.

Est candidat: Monsieur Alain DELETRE

Il est procédé à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants.

Nombre de votants: 13

Nombre de suffrages exprimés: 12

en faveur de Monsieur DELETRE

Nombre de bulletins nuls :0 Nombre de bulletins blancs :1

Au vu de ce résultat, Monsieur Alain DELETRE est proclamé élu 2ème Viceprésident du Centre de Gestion à l'unanimité des suffrages exprimés.

OBJET N° 2-22042013 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.O.S.

Est désigné pour représenter les élus à l'assemblée générale du Comité des Œuvres sociales, conformément aux statuts de celui-ci, et en remplacement de Monsieur Roger CHEVALIER, démissionnaire : Monsieur Bernard WITASSE

	E. MARQUET	
	A. DELETRE	
	M. BODINEAU	
Ì	JP. BOMPAS	
Ì	JP. BOISNEAU	
	M. DUBOIS-BESSON	
	Monsieur Bernard WITASSE	
	J. ERGAND	
1	M. BLEGENT	
	A. JOUVET	
	G. OREILLARD	
	S. DUGAST	
	A. LOGEAIS	
	C. MAINGUY	
	JC NAIL	
	D. TERTRAIS	
	G. DELAUNAY	
	G GAZEAU	

OBJET N°3-22042013: DESIGNATION DES ELUS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Suite à la démission de Monsieur Roger CHEVALIER de ses fonctions au sein des CAP, Madame Arlette JOUVET, jusqu'alors suppléante siègera en qualité de membre titulaire, Monsieur Bernard WITASSE est désigné pour y siéger en qualité de membre suppléant. Ceci qui donne la composition suivante :

Catégorie A

En qualité de titulaire	En qualité de suppléant
1 JP.BOISNEAU	D. TRETRAIS
2 E. MARQUET	JP. BOMPAS
³ A. JOUVET	B. WITASSE
4 JC. NAIL	J. ERGAND
5 A DELETRE	J. GOULET

Catégorie B

	En qualité de titulaire	En qualité de suppléant	
1	JP.BOISNEAU	D. TRETRAIS	
2	E. MARQUET	JP. BOMPAS	
	A. JOUVET	B. WITASSE	
4	JC. NAIL	J. ERGAND	
5	A. DELETRE	J. GOULET	
6	A. LOGEAIS	M. BELISSON	

Catégorie C

En qualité de titulaire	En qualité de suppléant
1 IP.BOISNEAU	D. TERTRAIS
2 E. MARQUET	JP. BOMPAS
³ A. JOUVET	B. WITASSE
4 JC. NAIL	J. ERGAND
5 A. DELETRE	J. GOULET
6 A. LOGEAIS	M. BELISSON
7 M. BLEGENT	C. MAINGUY
8 M. BODINEAU	P. BERTRAND

OBJET Nº 4-22042013 : DELEGATIONS A LA PRESIDENTE

Le conseil d'Administration, la présidente ne prenant pas part au vote, en application des dispositions du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, décide de donner délégation à la présidente, pour prendre toutes décisions concernant :

- les marchés de travaux de fournitures et de service conformément aux dispositions du code des marchés publics
- la fixation des effectifs du centre, les conditions de leur emploi
- les conventions passées avec les collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion en application des dispositions des 3 premiers alinéas de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Présents TITULAIRES	Emargements
Monsieur Roger CHEVALIER	
Monsieur Jackie GOULET	you be .
Madame Elisabeth MARQUET	
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU	13014
Monsieur Maurice BODINEAU	M
Monsieur Jean-Paul BOMPAS	Poele
Monsieur Alain DELETRE	D N
Monsieur Gérard DELAUNAY	h
Madame Arlette JOUVET	A.
Monsieur Dominique TERTRAIS	1
Monsieur Bernard WITASSE	- tutal
SUPPLEANTS	
Monsieur Gabriel OREILLARD	helland
Monsieur Daniel TESTARD	•

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 novembre 2013

Le 27 novembre 2013, à 11 h 00, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

ETAIENT PRESENTS:

a) Membres titulaires

Monsieur Maurice BELISSON
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU
Monsieur Alain DELETRE
Monsieur Jean-Marie GAUDIN
Monsieur Jackie GOULET
Monsieur Pierre GILLOT
Madame Arlette JOUVET
Madame Geneviève GAZEAU
Monsieur Claude MAINGUY
Madame Elisabeth MARQUET
Monsieur Gabriel OREILLARD
Madame Marie SEYEUX
Monsieur Alain VINCENT

b) Membres suppléants

ETAIENT EXCUSES:

Monsieur Maurice BODINEAU
Monsieur Jean-Paul BOMPAS
Monsieur Gérard DELAUNAY
Monsieur Bernard WITASSE
Madame Martine BLEGENT
Monsieur Pascal BERTRAND
Madame Odile BRECHETEAU
Monsieur Serge DUGAST
Monsieur Joseph ERGAND
Monsieur Daniel FROGER

Monsieur Louis LIOGIER, trésorier- principal d'Angers municipale étant excusé

La Présidente Madame MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 1-27112013 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES COLLECTIVITES AU CTP.

Est désignée pour représenter les collectivités au CTP en qualité de suppléant : Mme Marie SEYEUX Ce qui donne la composition suivante :

Représentants des élus

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
Monsieur GOULET	Madame SEYEUX		
Monsieur MAINGUY	Monsieur DEROUET		
Monsieur BODINEAU	Monsieur TERTRAIS		
Monsieur OREILLARD	Madame BLEGENT		
Monsieur BOMPAS	Madame GAZEAU		
Monsieur ERGAND	Madame DUBOIS-BESSON		
Madame JOUVET	Monsieur BARANGER		
Madame MARQUET	Monsieur GILLOT		

Adoptée à l'unanimité

OBJET N°2-27112013 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES COLLECTIVITES AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Monsieur Joseph ERGAND, jusqu'alors suppléant, siègera en qualité de membre titulaire, Mme Marie SEYEUX est désignée pour siéger en qualité de membre suppléant aux CAP.

Ce qui donne la composition suivante :

Catégorie A

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
Monsieur JP.BOISNEAU	Monsieur D. TRETRAIS		
E. MARQUET	Monsieur JP. BOMPAS		
A. JOUVET	Monsieur B. WITASSE		
Monsieur J. ERGAND	Madame M. SEYEUX		
Monsieur A. DELETRE Monsieur J. GOULET			

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
Monsieur JP.BOISNEAU	Monsieur D. TRETRAIS		
Madame E. MARQUET	Monsieur JP. BOMPAS		
Madame A. JOUVET	Monsieur B. WITASSE		
Monsieur J. ERGAND	Madame M. SEYEUX		
Monsieur A. DELETRE	Monsieur J. GOULET		
Monsieur A. LOGEAIS	Monsieur M. BELISSON		

Catégorie C

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
Monsieur JP.BOISNEAU	Monsieur D. TERTRAIS		
Madame E. MARQUET	Monsieur JP. BOMPAS		
Madame A. JOUVET	Monsieur B. WITASSE		
Monsieur J. ERGAND	Madame M. SEYEUX		
Monsieur A. DELETRE	Monsieur J. GOULET		
Monsieur A. LOGEAIS	Monsieur M. BELISSON		
Madame M. BLEGENT	Monsieur C. MAINGUY		
Monsieur M. BODINEAU	Monsieur P. BERTRAND		

doptée à l'unanimité		

OBJET N°3-27112013: MARCHE D'ASSURANCE GROUPE «RISQUES STATUTAIRES»

Considérant l'intérêt que représente pour les collectivités le contrat d'assurance groupe «Risques statutaires », le conseil d'administration autorise la présidente à engager une procédure d'appel d'offre nécessaire à la conclusion d'un nouveau contrat, le contrat en cours arrivant à son terme le 31/12/2014. Un pré-avis d'information sera publié au JOCE.

Un pré-avis d'information sera publié au JOCE.
Adoptée à l'unanimité

OBJET N°4-27112013: ACCORD D'UNE SUBVENTION AU COS DE MAINE ET LOIRE

Madame la présidente donne lecture aux membres du Conseil d'administration, Monsieur Alain DELETRE s'étant retiré, de la demande de subvention formulée par le Comité des œuvres sociales de Maine-et-Loire en vue du financement d'une action loisir d'un montant de 6710€ envisagée avant l'étude du bilan 2012 faisant, aujourd'hui, apparaître un déficit important. Elle souligne que le Comité des œuvres social sollicite cette subvention à titre exceptionnel, et prendra, pour 2014, les mesures nécessaires à l'équilibre de ses comptes.

Le conseil d'administration décide d'accorder une subvention de 6710€ au COS de Maine-et-Loire

Dit que cette dépense sera effectuée à partir de l'article 6748 du budget 2013 du Centre de gestion.

Adoptée à l'unanimité de 12 voix sur 12

OBJET N°5-27112013: MODIFICATION BUDGETAIRE EXERCICE 2013

Le conseil d'administration décide la modification budgétaire suivante :

Budget 2013

Section de fonctionnement Dépenses CHAPITRE 67 charges exceptionnelles ARTICLE 6748 autres subventions : 7000 €

Equilibre de la section de fonctionnement après décision

Dépenses 7 100 900 € **Recettes** 12 865 500 €

Adoptée à l'unanimité

OBJET N°6 -27112013: CONVENTION REGIONALE ENTRE LES CDG DES PAYS DE LA LOIRE

Le conseil d'administration adopte, et autorise la Présidente à signer, la convention régionale à intervenir entre les centres de gestion des Pays de la Loire, telle qu'elle est annexée à la présente et pour laquelle il est rappelé que forts de leur expertise et de leur expérience dans leur ressort géographique en matière de prestations Ressources Humaines et de promotion de l'emploi public territorial, les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Pays de la Loire, tout en conservant leur libre administration et leur autonomie, ont décidé de développer des actions communes selon les principes de la coopération ou de la mutualisation, pour mener à bien diverses missions de leur compétence, et s'accordent à tendre à une harmonisation de leurs pratiques.

Cette coopération solidaire, axée autour des principes de subsidiarité et de complémentarité, ayant pour souci d'allier efficacité et économie de moyens, ce qui conduit à déterminer, à partir de critères variables selon la pertinence recherchée, le niveau d'intervention des différentes missions à l'échelon soit départemental, soit régional, sachant que les autres niveaux éventuels d'intervention (interrégional ou national) sont régis par des conventions distinctes.

Adoptée à l'unanimité	

OBJET N°7 -27112013: CONVENTION ENTRE LE CDG, LE CNFPT, ET CAP EMPLOI POUR LA FORMATION AUX METIERS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP;

Le conseil d'administration adopte, et autorise la présidente, à signer la convention régionale à intervenir entre le Centre de gestion 49, le CNFPT et CAP emploi pour la formation aux métiers administratifs territoriaux de personnes en situation de handicap, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Cette convention a pour objet de de faire bénéficier un dizaine de personnes en situation de handicap d'une formation théorique aux métiers administratifs territoriaux, doublée de stage de découverte en collectivité et ce afin de favoriser leur recrutement au sein de collectivités territoriales, via, en fonction de leur compétence et implication, une possible mise à disposition, au vu des demandes existantes, auprès des collectivités dans le cadre des dispositions de l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1985.

Adoptée à l'unanimité

E. MARQUET Présidente du C.D.G.

Présents TITULAIRES	Emargements
Monsieur Maurice BELISSON	
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU	Rosp
Monsieur Alain DELETRE	pnl
Monsieur Jean-Marie GAUDIN	
Monsieur Jackie GOULET	
Monsieur Pierre GILLOT	0.0
Madame Arlette JOUVET	
Madame Geneviève GAZEAU	
Monsieur Claude MAINGUY	
Madame Elisabeth MARQUET	
Monsieur Gabriel OREILLARD	Seilland
Madame Marie SEYEUX	1. Sugar.
Monsieur Alain VINCENT	

OBJET N° 1-11032014 : COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil d'Administration,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité

pour extrait conforme fait à Angers le 11 MARS 2014

> la Présidente E. MARQUET

OBJET N° 2-11032014 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Après présentation des comptes, la Présidente s'étant retirée, le Conseil d'Administration, après délibération, adopte le compte administratif 2013 tel qu'annexé à la présente délibération.

Section de fonctionnement

	Budget	Réalisation	Résultats antérieurs	Total
Dépenses	7 100 900,00€	6 475 475,11€	ANTANAS PARA	6 475 475,11€
Recettes	12 865 500,00€	6 998 355,64€	5 826 527,31€	12 824 882,95€
	Excédent d'exercice	522 880,53€	Excédent global	6 349 407,84€

Section d'investissement

Dépenses	Budget 53 000,00€	Réalisation 16 589,28€	Résultats antérieurs	Total 16 589,28€
Recettes	746 490,00€	58 538,34€	687 961,85€	746 500,19€
E	xcédent d'exercice	41 949.06€	Excédent global	729 910,91€
